

## ENTRE SOUVENIR ET AVENIR: HONORER L'HISTOIRE, BÂTIR DEMAIN

Le mois de novembre nous enveloppe souvent d'une atmosphère de recueillement, nous invitant à marquer une pause et à tourner notre regard vers notre histoire collective.

Ce mois est indissociable de la date du 11 novembre, jour où nous commémorons l'Armistice de 1918. Devant le monument aux morts de notre commune, nous ne faisons pas que nous souvenir; nous réaffirmons notre attachement aux valeurs de paix, de liberté et de solidarité qui ont été si chèrement acquises.

C'est un devoir essentiel : celui de transmettre aux nouvelles générations le sens du sacrifice pour que jamais l'indifférence ne vienne effacer la mémoire de ceux qui ont tout donné pour notre pays et notre mode de vie.

Dans son message transmis aux maires, la Ministre des Armées et des Anciens Combattants souligne l'importance du ravivage journalier de la flamme sous l'Arc de Triomphe: «la flamme qui l'animait fut une invincible espérance, l'espérance de ceux qui ont décidé d'être forts pour protéger ce qui est juste ». Ce discours a évoqué à la délégation d'élus de Feigères, déplacée spécialement à Paris en avril, le temps de leur recueillement devant la tombe du Soldat Inconnu, symbole du sacrifice de tous ceux Morts pour la Nation.

Myriam Grats et Laurence Megevand

## Vos élus vous informent

### DE L'ENGAGEMENT D'HIER, À L'ENGAGEMENT D'AUJOURD'HUI

Le souvenir des combattants nous rappelle que l'engagement citoyen est la clé de voûte de notre démocratie. Cet engagement, aujourd'hui, se manifeste dans la participation active à la vie locale.

À ce titre, le conseil municipal salue le travail de nos associations locales qui œuvrent à maintenir le lien social, notamment grâce à l'organisation des manifestations, des activités sportives et culturelles. Ces actions démontrent la vitalité et la générosité de notre tissu associatif, preuve que cet esprit est bien vivant dans notre commune.



## TOURNÉS VERS 2026: PRÉPARER L'AVENIR DE NOTRE DÉMOCRATIE LOCALE

Alors que l'année 2025 s'achève, nos regards se tournent inéluctablement vers l'échéance électorale majeure de mars 2026. Pour notre commune, c'est un moment privilégié pour évaluer le chemin parcouru et définir les orientations pour les années à venir.

Plus que jamais, la démocratie locale a besoin de toutes les énergies. **Aussi, nous vous invitons tous, en particulier les jeunes générations, à vous intéresser activement à ces élections.** L'avenir de notre village est l'affaire de tous.

Laurence Megevand pour la commission Communication

## RÉALISATION D'UN CHEMIN PIÉTONNIER RELIANT LE CHEMIN DE L'ÉCOLE ET LA ROUTE DE PRÉSILLY

#### **PETIT RAPPEL:**

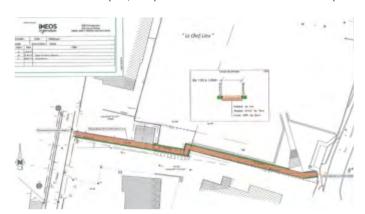
- 15 septembre 2020: signature du projet urbain partenarial, entre la commune et SOGIMM Constructeur
- 2 octobre 2020: permis de construire délivré à SOGIMM Constructeur Le projet urbain partenarial (PUP) est une convention financière établie entre la commune (ou un EPCI) et un promoteur (ou constructeur) qui permet de financer les équipements publics engendrés par la construction des nouveaux logements. La participation du promoteur pour ce chemin s'élève à la somme de 13 500 €.

La convention du PUP prévoyait, entre autres, la réalisation du chemin piétonnier reliant les secteurs du chemin de l'École et de la route de Présilly. Ce chemin facilitera et sécurisera ainsi le déplacement doux reliant deux zones importantes du chef-lieu: l'école, l'aire de jeux et les services administratifs d'une part, et le pôle médical et les commerces d'autre part.

Le chantier étant réceptionné, la commune s'attache aujourd'hui à la création de cet espace. Pour ce faire, le cabinet d'études IMEOS a été retenu. La commission Voirie, quant à elle, proposera prochainement un nom à cette nouvelle voie pour qu'elle soit répertoriée comme les autres voiries communales.

De plus, comme vous avez pu le constater sur le secteur, le local situé à proximité du parking a été totalement rénové; les entreprises ont travaillé durant l'été et la réception a pu être prononcée courant novembre 2025. Ce petit local relève du régime des établissements recevant du public (ERP). L'arrêté d'ouverture de cet ERP sera signé d'ici la fin de l'année par M<sup>me</sup> le Maire.







# Vos élus vous informent

#### TRAVAUX SUR LA VOIRIE

#### Arrêté N° 2025\_062

Réglementant la circulation sur le chemin des Contamines Travaux : branchement du transformateur au niveau du  $n^\circ$  182 et

dépose d'une ligne HTA

Période : dans l'intervalle du 3/11 au 15/12/2025 Entreprise : SBTP pour le compte d'Enedis Dispositif : voirie fermée au niveau du n° 182

#### Arrêté N° 2025 063

Réglementant la circulation sur toutes les voiries de la commune

Travaux: pose et dépose des décorations de Noël

Période: quelques jours dans l'intervalle du 1er/11/2025 au

15/02/2026

Entreprise : Grandchamp Frères Dispositif : chantier mobile, à adapter

#### Arrêté N° 2025\_064

Réglementant la circulation route de Chez Jolliet Travaux : réparation de la conduite de fibre optique

Période: du 24/10 au 12/11/2025

Dispositif: chantier mobile, dispositif à adapter en fonction

Entreprise: Mbome BTP pour le compte d'Orange

#### Arrêté N° 2025\_065

Réglementant la circulation route de Présilly et route de Neydens

Travaux: mise à la cote des tampons AEP Période: du 17/11 au 28/11/2025

Dispositif: mise en place d'un alternat par feux tricolores

Entreprise: Besson SAS



### **DÉNEIGEMENT**

En saison hivernale, nous tenons à vous rappeler que les circuits de déneigement sont gérés par la commune. Seront en priorité déneigés : le chemin de l'École et le circuit des cars scolaires allant du chemin de la Scierie à la route de Saint-Julien en passant par le chemin des Hutins, la route de Grossaz, le chemin de Pré-Vally et la route de Chez Jolliet. Les autres rues communales seront déneigées ensuite.

Nous tenons également à repréciser que le déneigement des entrées privées reste à la charge des propriétaires, cela même après passage du chasse-neige ayant occasionné des andains de neige.





# Vos élus vous informent

### MARCHÉ DE PRODUCTEURS LA VIEILLE FERME LES JEUDIS DE 16H À 19H

Le marché de la Vieille Ferme réunit des producteurs locaux, restaurateurs, créateurs et artisans de Haute-Savoie. Rendez-vous convivial, on aime s'y rencontrer et faire nos emplettes en fruits, légumes, pain, miel, viande, poisson et autres victuailles délicieuses de nos producteurs locaux. On s'y retrouve tous les jeudis de 16h à 19h pour le petit marché (légumes, pain, épicerie). Tous les premiers jeudis du mois, le grand marché avec l'ensemble des producteurs :

- jeudi 4 décembre : marché de Noël + verre de l'avent + Nomad Bar
- jeudi 15 janvier: marché différé afin de laisser congé la semaine du nouvel an aux ramasseurs de la Belle Orange
- jeudi 5 février : crêpes

113, chemin de la Scierie - 74160 Feigères

Contact: Marie-Hélène Savigny au © 06 87 11 66 96



#### UN LIEU D'ACCUEIL GRATUIT POUR PARENTS ET ENFANTS



#### POUR OUI? POUR OUOI FAIRE?

Le Lieu d'accueil parents-enfants (LAPE) est à destination des parents et de leurs enfants de 0 à 4 ans. L'objectif est de créer du lien, d'échanger, de partager des expériences autour de la parentalité, de préparer l'enfant à l'automnomie et à la vie de groupe.

Retrouvez-nous gratuitement dans un espace aménagé qui se veut anonyme, confidentiel et sans jugement. Votre enfant pourra déambuler avec d'autres dans les espaces adaptés: univers bébé, espace motricité, coin calme.

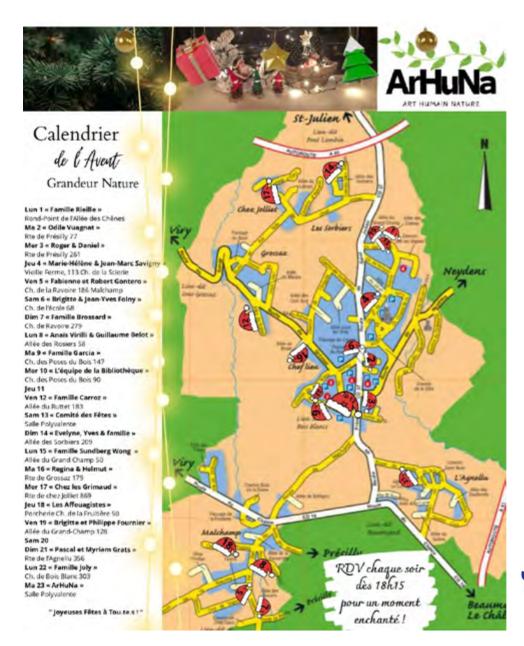
#### QUAND ET OÙ NOUS TROUVER?

- À Valleiry le lundi de 9h à 11h, dans la salle accolée à la crèche: 51, rue de la Gare 74520 Valleiry
- À St-Julien-en-Genevois, le mercredi de 9h à 11h, le jeudi de 15h30 à 17h, un vendredi sur deux (selon planning) de 9h à 11h, dans la salle l'Orée du Bois: 34, rue Madame de Staël - 74160 St-Julien-en-Genevois





## La vie associative et les évènements



## LA CRÈCHE VIVANTE EST DE RETOUR!

Les enfants de Feigères mettent en scène l'histoire de Noël à l'origine de notre fête. Marie, Joseph et l'enfant, les anges, les bergers et même les rois mages sont de la partie pour un spectacle émouvant, accompagné de musique et de lumières. Tout le monde est invité, petits et grands, personnes de tous horizons. Venez vivre un moment magique pour préparer Noël.

Église de Feigères, dimanche 14 décembre à 17h et mercredi 17 décembre à 18h.







### UN NOUVEAU SOUFFLE POUR LE SOU DES ÉCOLES!

Le jeudi 6 novembre 2025, s'est tenue l'Assemblée générale du Sou des écoles de Feigères dans une ambiance conviviale. Le bureau sortant, présidé par Benjamin Vidal, a présenté le bilan de l'année écoulée qui témoigne d'une

belle réussite: il a permis de répondre pleinement aux besoins et aux projets formulés par l'école.

Un tout nouveau bureau a été élu, apportant du sang neuf et une belle dynamique! La passation s'est faite en douceur, avec l'ancien bureau qui reste actif pour transmettre son expérience. Un grand merci à ses membres pour leur engagement et leur investissement durant toutes ces années. Voici la composition du nouveau bureau:

Président : Nicolas Menu
Viac président : Temmy Faul

• Vice-président : Tommy Foulon

Trésorière : Lucie Paoletti

Vice-trésorière : Marine HyboisSecrétaire : Rebecca Defago

Vice-secrétaire : Amélie Nicod.

Derrière ce nouveau bureau, une équipe motivée, pleine de nouvelles idées, qui prend son rôle à cœur pour faire vivre de beaux projets au profit des enfants et de l'école.

Cette année, le comité innove avec la création d'une team communication! Active sur les réseaux sociaux, elle est destinée à renforcer la visibilité du Sou, à mettre en lumière les évènements et à valoriser les actions menées en faveur des élèves.

Les parents souhaitant prêter main-forte, ponctuellement ou plus durablement, peuvent contacter le Sou à l'adresse mail : soudesecoles. feigeres@gmail.com ou via la page Facebook.

Le Sou des écoles, c'est avant tout une aventure collective pour nos enfants!

## MAIRIE DE FEIGÈRES

152, ch. des Poses-du-Bois - BP 30612 74166 Feigères Cedex

Tél. 04 50 49 24 60 • mairie@feigeres74.fr www.feigeres74.fr

Horaires d'ouverture au public

Lundi et jeudi: 8h15-12h / Mardi: 17h-19h / Mercredi: 10h-12h / Vendredi: 15h-17h









